DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration: 4

Absents: 3

Présents: M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO — MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Philippe CRESPIN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL...

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/03/28/005

OBJET : Budget Général 2017 : approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal

L'Adjoint en charge des finances indique au Conseil Municipal que les résultats figurant au compte de gestion du Trésorier des MARTRES-DE-VEYRE pour l'exercice 2017 sont en tous points conformes à celui du compte administratif du budget général.

Monsieur PRESLE précise, qu'au cours de sa séance du 20 mars 2018, la commission «Finances-Budget» a validé le compte de gestion du Receveur municipal.

Il invite l'assemblée délibérante à bien vouloir l'approuver.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

DUPUY-DE-DONNE LE

CONTROLE DE LEGALITE

Hervé PRONONCE.



DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 mars 2018 Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27	
Nombre de présents : 20	
Absents avec procuration : 4	
Absents : 3	

Présents: M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration: M. Philippe CRESPIN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

Absents: Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL. Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

Nº 18/03/28/006

OBJET : Bilan 2017 des acquisitions et cessions immobilières

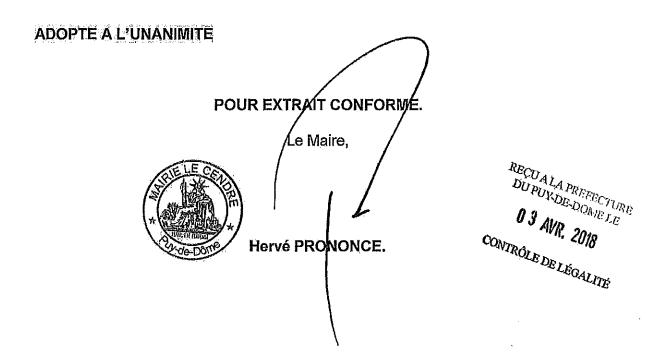
En application des dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune doit être effectué chaque année.

L'Adjoint aux finances présente aux conseillers le tableau inséré dans le document du compte administratif 2017 (cf. fascicule pages 43 à 49) qui retrace toutes les dépenses et recettes imputées en investissement, qu'il s'agisse de biens matériels (acquisitions, travaux) ou immatériels (études...).

Lors de sa séance du 20 mars 2018, la commission «Finances-budget» a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ce bilan qui doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.





Commune de LE CENDRE - 63 - BUDGET COMMUNE	CA	2017
IV - ANNEXES	ΙV	1
ELEMENTS DU BILAN	A10.1	1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS		

Modalités et date d'acquisitio	n Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
10/01/2017	Serrures à badges PGS LA	5 198,92	0,00	5
10/01/2017	Serrures à badges PGS LA	2 600,00	0,00	5
30/01/2017	Mission SPS trvx bât. Pl Grassion	1 389,00	0,00	15
17/02/2017	Lot 2 façades trvx bât pl Grassion	3 669,36	0,00	15
17/02/2017	Lot 5 electricité trvx bât pl Grassion	2 830,08	0,00	15
17/02/2017	Lot 1 magonnerie/demolition	2 451,60	0,00	15
03/03/2017	Congélateur P/restaurant scolaire	1 114,08	00,00	5
27/03/2017	Raccordemt réseau rue Guynemer	1 115,57	0,00	15
27/03/2017	Frais P/vente EPF SMAF/CNE LE CENDRE 2016	998,52	0,00	
28/03/2017	Travaux P/ceéation ouverture ST	1 746,00	0,00	15
06/04/2017	Annonces P/dif travaux sur la commune	864,00	0,00	15
10/04/2017	Alarme	8 454,00	0,00	5
20/04/2017	Illuminations noël 2016/2017	5 953,73	0,00	5
24/04/2017	Création local MAT HB	907,80	0,00	15
25/04/2017	Achat d'un sège-linge pour LA	1 050,00	0,00	5
02/05/2017	Mission SPS travaux Place Grassion	117,60	0,00	1
03/05/2017	Achat de matériel de désherbage	3 589,50	0,00	6
05/05/2017	Installation luminaires salle polyvalente	10 516,06	0,00	15
15/05/2017	Piano P/EMM	16 000,00	0,00	5
17/05/2017	Logiciel microsoft office	235,34	0,00	1
17/05/2017	Matériel informatique (ordinateur)	766,62	0,00	2
17/05/2017	Logicial microsoft office	235,34	0,00	1
17/05/2017	Logiciel GLP/RNWL	230,72	0,00	1
17/05/2017	Logiciel microsoft office	235,34	0,00	1
17/05/2017	Ordinateur	927,48	0,00	2
17/05/2017	Logiciel microsoft office	235,34	0,00	1
17/05/2017	Achat de matériel Informatique P/ MAT LA	643,05	0,00	2
17/05/2017	Ecran d'ordinateur	149,05	0,00	1
17/05/2017	Matériel Informatique (ordinateur)	817,00	0,00	2
	Camescope GOPRO + accessoires P/Police Municipale	474,90	0,00	1
	Renouvellement des antivirus pour les ST + cantines	60,00	0,00	1
	Renouvellement des antivirus pour les ST + cantines	180,00	0,00	1
	Mission SPS trvx bât. Pl Grassion	-1 389,00	0,00	15
	Acquisition parcelle AE 339 (ROMEUF)	8 500,00	0,00	
	Lot 1 maçonnerie/demolition	-2 451,60	0,00	15
,	Acquisition parcelle ZD 301 LA MONTORIERE	12 548,50	0,00	
	Lot 2 façades trvx bât pl Grassion	-3 669,36	0,00	15
1	Lot 5 electricité trvx bât pi Grassion	-2 830,08	0,00	15
	Mission SPS travaux Place Grassion	-117,60	0,00	1
1	ot 5 electricité trvx bât pl Grassion	2 830,08	0,00	15
	Wission SPS trvx båt. PI Grassion	1 389,00	0,00	15
ì	.ot 1 maçonnerle/demolition	2 451,60	0,00	15
1	ot 2 façades trvx bât pl Grassion	3 669,36	0,00	15
1	Mission SPS travaux Place Grassion	117,60	0,00	1
	Bois P/ création abri P/ PRIM HB	922,49	0,00	10
08/06/2017 i	ot 1 maçonnerie/demolition	17 219,94	0,00	15

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/06/2017	Acquisition parcelle ZD 301 LA MONTORIERE	500,00	0,00	
19/06/2017 Bois P/ création abri P/ PRIM HB		321,73	00,0	10
26/06/2017	Acquisition parcelle ZD 301 LA MONTORIERE	-12 500,00	0,00	
30/06/2017	Mise en conformité accessibilité des 2 GS	960,00	0,00	15
30/06/2017	Mise en conformité accessibilité des 2 GS	720,00	0,00	15
04/07/2017	Réalisation sondages cantine HB	2 124,00	0,00	15
12/07/2017	Lot 4 revêtement de sol bât pl Grassion	13 955,72	0,00	15
12/07/2017	Lot 1 maçonnerie/demolition	8 359,70	0,00	15
27/07/2017	Matériel de desherbage	2 748,00	0,00	6
27/07/2017	Arroseur à turbine	5 520,00	0,00	6
01/08/2017	Assurance construction / Batiment Place Grassion	3 266,74	0,00	15
07/08/2017	Lot 1 maçonnerie/demolition	11 638,30	0,00	15
09/08/2017	Serrures badges P/ complexe sportif	2 780,36	0,00	5
10/08/2017	Intervention bâtiment pl Grassion avant Enadis	7 980,00	0,00	15
01/09/2017	Diagnostic structure HB cantine	1 620,00	0,00	15
01/09/2017	Cuves en acler P/manifestations culturelles	674,64	0,00	5
11/09/2017	imprimante service animation	595,69	0,00	2
13/09/2017	Alarme P/complexe sportif	9 538,80	0,00	5
14/09/2017	Lot 2 endults de façades bât pl Grassion	8 022,50	0,00	15
14/09/2017	Lot 1 maçonnerie/demolition	2 300,00	0,00	15
14/09/2017	Lot 4 menuiserie ext trvx bât pi Grassion	18 530,63	0,00	15
19/09/2017	MO P/bâtiments place Grassion	13 731,30	0,00	15
25/09/2017	Branchement gaz rue du Moulin	635,22	0,00	15
	Remplacement de la porte P/ acces au terrain d'honneur	1 785,00	0,00	5
	Réalisation dalle béton grange brochette	7 375,20	0,00	15
13/10/2017	Participation et solde EMM	140 000,00	0,00	5
19/10/2017	Lot 3 serrurerie bât place Grassion	23 441,50	0,00	15
26/10/2017	Raccordement électrique de la grange 5 rue de la Mairie	1 642,58	0,00	15
	Creation local chaufferle GS LA (Maçonnerie)	3 761,40	0,00	15
	Alarme	1 266,00	0,00	5
	Diagnostic avant trvx complexe sportif	2 820,00	0,00	15
	Tableaux P/mat & prim LA	2 807,20	0,00	5
13/11/2017	Alimentation BT rue des Lilas Travaux de raccordement bât place	17 613,46 24 652,31	0,00	5 15
13/11/2017	Grassion Réalisation branchement Lot B rue de Laubanne	431,22	0,00	1
	Travaux de zinguerie bât PI Grassion	1 318,30	0,00	15
14/11/2017	Travaux de raccordement bât place Grassion	29 582,77	0,00	15
	Alarme P/la crèche	2 534,28	0,00	5
	Jeux P/aire de Jeux Auzon jouer	11 400,00	0,00	5
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Sols souples mat HB	4 062,00	0,00	15
	ot 5 trvx VRD bâtiment place Grassion sous traitant)	26 925,00	0,00	15
22/11/2017	ot 1 maçonnerie/demolition	1 980,00	0,00	15
	ot 4 menuiserie ext trvx bât pl Grassion	812,76	00,0	15
23/11/2017	Branchement compteur bât. Pl Grassion	309,00	0,00	1

Commune de LE CENDRE - 63 - BUDGET COMMUNE	CA	2017
IV - ANNEXES	IV	1
ELEMENTS DU BILAN	A10.1	1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES		
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS		

Modalités et date d'acquisition	Désignation du blen	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/11/2017	Porte métallique + coupe feu P/complexe sportif	2 587,20	0,00	5
30/11/2017	Sols souples mat HB	6 774,46	0,00	15
30/11/2017	Stores P/salle communale	3 957,60	0,00	5
30/11/2017	Sols souples aire de jeux	20 205,60	0,00	15
30/11/2017	Lot 5 travaux VRD bâtiments communaux	18 083,00	0,00	15
06/12/2017	Raccordemt réseau rue de Laubanne	904,80	0,00	15
06/12/2017	Raccordemt réseau rue de Laubanne	1 180,80	0,00	15
07/12/2017	Lot 1 maçonnerie/demolition	1 806,60	0,00	15
08/12/2017	Travaux de raccordement bât place Grassion	-29 582,77	0,00	15
11/12/2017	Lot 3 serrurerie båt place Grassion	4 476,50	0,00	15
11/12/2017	Lot 5 electricité trvx bât pl Grassion	11 158,00	0,00	15
11/12/2017	Lot 2 enduits de façades bât pl Grassion	7 097,84	0,00	15
14/12/2017	Création local rangement complexe sportif	3 657,60	0,00	15
TOTAL GENERAL		577 797,47	0.00	

J	Commune de LE CENDRE – 63 – BUDGET COMMUNE	CA	2017
	IV - ANNEXES	IV	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.2
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) SORTIES	
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date de sortle	Désignation du blen	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
16/03/2017	Vente MONTEIRO/MOREIRA AD 568/570/572	45 487,88 €				83 950 €	38 462,12 €
21/03/2017	Vente BOUAZZOUZ AD 567					90 000 €	
06/06/2017	Vente SARL TERA AM 382/383					100 000 €	
08/03/2017	Vente GENESTOUX AH 397/400					63 850 €	
20/10/2017	LICENCE IV	2 513.34 €				5 001.34 €	2 488 €
TOTAL GENERAL					, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	342 801.34 €	40 950,12 €

 Commune de LE CENDRE - 63 - BUDGET COMMUNE	CA	2017
IV - ANNEXES	IV]
ELEMENTS DU BILAN	A10.3	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		

	Pour mémoire	Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Produit des cessions	Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	342 801.34
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	301 851.22

1

C-3-4-A103

 Commune de LE CENDRE - 63 - BUDGET COMMUNE	CA	2017
IV - ANNEXES	IV	7
ELEMENTS DU BILAN	A10.4	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)		

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit				
			0,00	
Mise à disposition	The state of the s			
			0.00	
Affectation			e To some Cole 144	
			0.00	
Mises en concession ou affermage				
			0,00	
Divers				1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0.00	

Commune de LE CENDRE - 63 - BUDGET COMMUNE

CA

2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.5
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
16/03/2017	Vente MONTEIRO/MOREIRA AD 568/570/572	45 487.88 €				83 950 €	38 462.12 €
21/03/2017	Vente BOUAZZOUZ AD 567			***		90 000 €	
06/06/2017	Vente SARL TERA AM 382/383					100 000 €	
08/03/2017	Vente GENESTOUX AH 397/400					63 850 €	
20/10/2017	LICENCE IV	2 513,34 €				5 001.34 €	2 488 €
Cessions à titre gratuit			_				
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers					*****		
TOTAL GENERAL						342 801.34 €	
	THE CLE OF THE PARTY OF THE PAR	- Pulloquia	LIBETH EIL MUN MULD MAINE	HON HCIPAL LOUIS /	no 18/03/11	Ç,	40 950.12 €

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration: 4

Absents: 3

Présents: M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO – MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration: M. Philippe CRESPIN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/03/28/007

OBJET : Budget Général : reprise et affectation des résultats 2017.

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M.14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017, qui seront repris dans le budget primitif 2018.

A l'appui de la comptabilité de l'ordonnateur et du comptable, en tous points identiques, il s'avère que les résultats de clôture 2017 sont les suivants dans les deux sections :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat budget assainissement intégré	Résultat de clôture 2017
423 903,11 €		280 414,20 €	133 106,96 €	837 424,27 €
135 714,90 €	1	-151 857,03 €	180 917,61 €	164 775,48 €
	clôture de l'exercice 2016 423 903,11 €	clôture de l'exercice 2016 Part affectée à l'investissement 423 903,11 €	clôture de l'exercice 2016 Part affectée à l'investissement Résultat de l'exercice 2017 423 903,11 € Résultat de l'exercice 2017	clôture de l'exercice 2016

La commission «finances- budget» réunie le 20 mars 2018 a émis un avis favorable sur cette question.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- valider le report de ces résultats de clôture dans chacune des sections du budget 2018 (R002 en section de fonctionnement et R001 en investissement).

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

2 ABSTENTIONS (Sylvie FABRON et Jean-Marc MIGUET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

REÇUALA PREPECTURE

0 3 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

lervé PRØNONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 3 AVRIL 2018 Reçu en Préfecture le 3 AVRIL 2018

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.

BP 2018

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

REPRISE DES RESULTATS, délibération adoptée le 28/03/2018	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	280 414.20
dont b. <u>Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	423 903.11
d. <u>Résultat de fonctionnement du budget assainissement intégré</u>	133 106.96
Résultat à affecter : d. = a. + c. + d(1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	837 424.27
Solde d'exécution de la section d'investissement	·
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-16 142.13
Solde d'exécution de la section d'investissement e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou –) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) f. Résultat d'investissement du budget assainissement intégré g. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou –)	*
g. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou –)	* . + 2 270.30
Besoin de financement = e + f + g	0,00
AFFECTATION (2) = d.	837 424.27
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	837 424.27
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le soide des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

Les règles d'affectation des résultats des régles SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-98 du des CE.

VU ET ANNEXE En ce cas, il n'y a pas d'affectation. (1)

A LA DELIBERATION 287/MOUS 2018/Mº 18/03/ 28/007

Hervé PRONONCE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration: 4

Absents: 3

Présents: M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO — MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration: M. Philippe CRESPIN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/03/28/008

OBJET: Restaurant scolaire Groupe Henri Barbusse: Provision pour risques et charges de fonctionnement courant - inscriptions comptables.

Monsieur PRESLE rappelle aux conseillers municipaux qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative ou à assumer une charge spécifique.

Il précise que la constitution d'une provision peut être obligatoire dans certaines situations fixées par l'instruction M14 (ouverture d'un contentieux en première instance, ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce et lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis).

En dehors de ces cas de figure, une provision « pour risques ou pour charges » doit également être créée chaque fois qu'apparait un risque ou une charge clairement identifié mais dont la réalisation, bien que probable reste incertaine tant en matière d'échéance que de montant exact à engager.

C'est aujourd'hui la situation rencontrée par la commune avec le bâtiment abritant la cuisine centrale et le réfectoire du groupe scolaire Henri Barbusse. En effet, les différents diagnostics ou expertises réalisés sur cet équipement ont révélé l'existence de plusieurs désordres structurels, aggravés par les récents épisodes de sécheresse.

Toutes les solutions envisageables pour rétablir le bon fonctionnement de cet équipement sont en cours d'étude (grosses réparations, remplacement à l'identique, nouvelle organisation axée sur une collaboration intercommunale...). La charge à prévoir pour ce projet est donc certaine même si son montant exact n'est à ce jour pas connu et que le type et la date de réalisation des travaux à entreprendre restent à déterminer.

Au vu de ces éléments, Monsieur PRESLE informe les élus municipaux de la nécessité d'inscrire au budget principal 2018 une provision de 300 000€ à l'article 6815 correspondant à une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

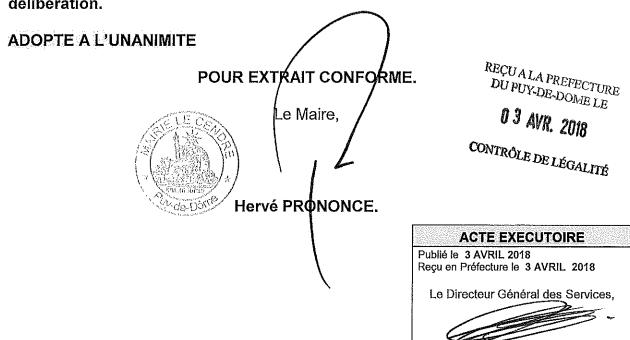
Lorsque la charge se concrétisera, il conviendra de reprendre cette provision par une recette de la section de fonctionnement, au compte 7815 « reprises sur amortissements et provisions ».

La commission Finances du 20 mars 2018 a émis un avis favorable sur cette question.

Le Conseil Municipal est donc invité à bien vouloir:

 Inscrire au budget principal de la commune une provision de 300 000€ sur le compte 6815 correspondant à une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.



Jéremy FONTFREYDE.

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration: 4

Absents: 3

Présents: M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO — MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration: M. Philippe CRESPIN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/03/28/009

OBJET : Amortissement des immobilisations : Détermination de la durée d'amortissement de l'Attribution de Compensation en Investissement et neutralisation budgétaire partielle de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Monsieur PRESLE rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants.

A ce titre, l'Attribution de Compensation en Investissement versée par la commune à Clermont Auvergne Métropole est considérée comme une subvention d'équipement (inscrite sur le compte 2046) et il convient donc d'en déterminer la durée d'amortissement. Au vu du caractère annuel de l'ACI, il est proposé de fixer à un an la durée d'amortissement des dépenses imputées sur le compte 2046

Monsieur PRESLE précise par ailleurs que les communes et leurs établissements publics ont désormais la possibilité de procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.

L'utilisation de ce dispositif permet notamment aux collectivités, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger le déséquilibre généré par l'amortissement obligatoire de l'ACI. En effet, les dotations aux amortissements ont pour objet de renouveler des équipements, or les subventions d'équipement versées sur le compte 2046 (ACI) ne constituent pas un équipement de la collectivité.

Cette opération de neutralisation se traduira par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198 et d'une recette en section de fonctionnement au compte 7768.

Ce dossier a été présenté à la commission «finances-budget», au cours de sa réunion du 20 mars 2018, et a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à approuver :

- la détermination d'une durée d'amortissement d'un an, et ce rétroactivement à compter du 1er janvier 2017, pour les subventions d'équipement versées imputées sur le compte 2046
- la mise en œuvre à compter du Budget 2018 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées dans les conditions précitées.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

lervé PRONONCE.

CONTROLE DE LEGAL E

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 3 AVRIL 2018 Reçu en Préfecture le 3 AVRIL 2018

Le Directeur Général des Services.

Jeremy FONTFREYDE.